

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du mercredi 23 octobre 2013  
à 9 H 30 à La Roche Bernard

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mercredi 23 octobre 2013 à 9 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, LE

12 NOV. 2013

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

**ABSENT EXCUSÉ :**

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mercredi 23 octobre 2013

à 9 H 30 à La Roche Bernard

REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, LE

12 NOV. 2013

## 3- MILIEUX NATURELS :

### Inventaire des cours d'eau : compilation : bilan et propositions

#### Lancement de 2 inventaires cours d'eau : un en régie, l'autre en prestation de service

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine du 28 juin 2012, deux inventaires cours d'eau sont lancés.

Le premier en régie sur le bassin versant de la Vilaine amont ; le second en prestation de service sur le bassin versant du Don.

L'objectif de ce rapport est de réaliser une analyse comparative des 2 solutions.

## 1 Rappel du contexte :

### Un dispositif du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Dans ses préconisations 118 et 119, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Vilaine (SAGE) impose aux communes la réalisation d'un inventaire cours d'eau. L'enjeu est important car il vise à une meilleure connaissance du réseau hydrographique, notamment dans ses parties amont, et à devenir un référentiel partagé.

Le bilan des premiers inventaires cours d'eau de 2003 à 2005 a montré un soucis de méthode. Souvent associé à un inventaire zone humide, l'inventaire cours d'eau est réalisé de manière partielle, et les continuités hydrauliques se perdent aux limites des communes. L'assemblage des inventaires cours d'eau communaux ne permet pas d'aboutir à une cartographie cohérente.

### Un maître d'ouvrage : l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, une échelle de réalisation : le Bassin-Versant, un partenaire : Institut Géographique National (IGN)

Face à ce constat, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine a travaillé en 2005 à la rédaction d'un cahier des charges destiné à cadrer de manière très précise la réalisation des inventaires non plus à l'échelle de la commune mais à l'échelle du bassin hydrographique. De plus, la méthode a été approuvée par l'Institut Géographique National et a abouti à une convention INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE-IGN afin que les inventaires cours d'eau mettent à jour les bases de données du Référentiel à Grande Echelle de l'IGN, servant notamment à l'édition des cartes 1/25.000ème.

Deux inventaires ont été réalisés par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine: ceux des bassins de la Chère et du Trévelo.

En 2007, la Commission Locale de l'Eau (CLE) entérine le cahier des charges et place l'Institution d'Aménagement de la Vilaine comme maître d'ouvrage des inventaires cours d'eau. Le bassin de l'AFF est réalisé en prestation de service en 10 mois.

### Une adhésion des services de l'Etat, et une représentation du Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine

Les services de l'Etat, et notamment de la police de l'eau, ont bloqué un certain temps le processus de validation des inventaires. A l'occasion des débats sur la révision du SAGE, l'unanimité s'est faite sur le caractère essentiel des inventaires cours d'eau. Le cahier des charges a précisé l'organisation de la mission, notamment l'encadrement par un Comité de Pilotage et la création d'un Comité d'Expertise technique. L'ensemble des acteurs, élus, Etat, associations valide cette méthode, et ce sont sur ces nouvelles bases

que les inventaires cours d'eau sont relancés en 2012. Un membre du Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine préside les comités de pilotage.

## 2 Présentation des 2 inventaires cours d'eau

### Inventaire de la Vilaine amont

REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, LE

12 NOV. 2013

Mode	Régie	
Durée	6 mois de septembre 2012 à février 2013	
Nombre de communes inventoriées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 19 communes inventoriées complètement</li> <li>• 25 communes inventoriées partiellement</li> </ul>	
Inventaires déjà réalisés (travail SIG de nettoyage et d'intégration)	4 communes	
Surface prospectée	601 km <sup>2</sup>	
Nombre talwegs prospectés	1023	
Nombre de jours pour carte des cours d'eau potentiels et intégration des inventaires existants	3	
Nombre de jours de terrain	50	
Nombre de jours de cartographie SIG	12	
Nombre de réunions comité de pilotage	2	
Nombre de réunions comité d'expertise	2	
Groupe communal	Nombre de réunions de présentation	8
	Nombre de réunions de restitution	17
Coût	Avant subvention	26 023 € TTC *
	Après subvention	5 880 € TTC

\*détail des coûts

Salaires bruts	Charges patronales	Frais de déplacement	Frais de structures	Total
11 571.25 €	4 953.25 €	2 888.35 €	6 609.80 €	26 023.€

### Inventaire du Don

Mode	Prestation de service	
Durée	4 mois de juin à septembre 2013	
Nombre de communes inventoriées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 communes inventoriées complètement</li> <li>• 4 communes inventoriées partiellement</li> </ul>	
Inventaires déjà réalisés (travail SIG de nettoyage et d'intégration)	18 communes	
Surface prospectée	284 km <sup>2</sup>	
Nombre talwegs prospectés	484	
Nombre de jours pour carte des cours d'eau potentiels et intégration des inventaires existants	3	
Nombre de jours de terrain	14	
Nombre de jours de cartographie SIG	8	
Nombre de réunions comité de pilotage	2	
Nombre de réunions comité d'expertise	1	
Groupe communal	Nombre de réunions de présentation	2
	Nombre de réunions de restitution	8
Coût	Avant subvention	25 000 € TTC
	Après subvention	5 000 € TTC

### 3 Comparaison des 2 inventaires

#### En coût

Les 2 inventaires ne sont pas directement comparables. L'inventaire sur la Vilaine Amont concerne 44 communes, contre 8 sur le Don.

Avec le retour d'expérience sur la Vilaine Amont, nous avons donc reconstitué le coût de l'inventaire réalisé en régie sur la base des tarifs du bureau d'étude qui a réalisé celui du Don.

rubriques	DON			VILAINE AMONT		
	nbre jours	coût unitaire	coût total	nbre jours	coût unitaire	coût total
<b>numérisation du réseau</b>						
élaboration de la carte des cours d'eau potentiels et intégration des inventaires existants	3	470.00 €	1 410.00 €	5	470.00 €	2 350.00 €
cartographie et SIG	4	470.00 €	1 880.00 €	10	470.00 €	4 700.00 €
mise en cohérence	4	470.00 €	1 880.00 €	1	470.00 €	470.00 €
<b>Etudes et travaux de lancement</b>						
réunion de lancement avec maître		350.00 €	350.00 €		350.00 €	350.00 €
réunion avec le COPIL		350.00 €	350.00 €		350.00 €	350.00 €
réunion et sorties terrain avec le groupe d'expertise technique		350.00 €	350.00 €		350.00 €	350.00 €
<b>Réunions de travail communal</b>						
Réunions de présentation de la méthode	2	350.00 €	700.00 €	4	350.00 €	1 400.00 €
Réunions critiques de la carte	8	175.00 €	1 400.00 €	26	175.00 €	4 550.00 €
<b>Visites terrain</b>						
visites sur le terrain	14	470.00 €	6 580.00 €	50	470.00 €	23 500.00 €
<b>réunions de validation</b>						
réunion de restitution aux communes	6	470.00 €	2 820.00 €	17	470.00 €	7 990.00 €
réunion de validation à l'échelle du	1	350.00 €	350.00 €	1	350.00 €	350.00 €
<b>Rédaction des rapports</b>						
rapports bassin et rapports communes	5	470.00 €	2 350.00 €	15	470.00 €	7 050.00 €
<b>Reprographie</b>						
rapports et cartes		500.00 €	500.00 €		1 500.00 €	1 500.00 €
<b>Total HT</b>			<b>20 920.00 €</b>			<b>54 910.00 €</b>
<b>TVA 19,6%</b>			<b>4 100.32 €</b>			<b>10 762.36 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>			<b>25 020.32 €</b>			<b>65 672.36 €</b>

Le coût d'une prestation de service est 2,6 fois supérieur à un fonctionnement en régie.

#### En qualité

Le cahier des charges de l'inventaire cours d'eau a été écrit en vue de garantir l'homogénéité des inventaires quel que soit le bassin concerné et quel que soit le prestataire. En ce sens il est très détaillé et normatif.

L'assurance qualité dépend alors du respect que le prestataire observe du cahier des charges, et du suivi des différentes étapes par le maître d'ouvrage. En l'occurrence dans les deux cas du Don et de la Vilaine Amont, nous n'avons noté aucun souci particulier.

Cependant, il y a d'autres considérations plus subjectives qui concernent le relationnel, la qualité d'animation et de concertation du chargé d'études. Il s'agit d'un aspect fondamental de la réussite de la mission.

Dans le cas du Bureau d'Etude, il y a eu un très bon ressenti, mais il existe toujours une part d'incertitude. Le fonctionnement en régie nous garantit la qualité de l'inventaire cours d'eau par un suivi plus efficace de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine mais est dépendante de la qualité de l'agent recruté.

Qualitativement, la régie ou la prestation de service offre les mêmes niveaux de garantie.

### En délai

---

L'inventaire cours d'eau sur le bassin de la Vilaine a tenu les délais des 6 mois. Celui du Don initialement prévu en 4 mois, sera achevé avec un mois de retard. Il faut cependant constater que l'inventaire de la Vilaine Amont était d'une plus grande envergure.

Concernant l'encadrement, le temps investi est le même dans les 2 cas. On retrouve ce temps sur : la participation aux réunions, la sollicitation dans les cas litigieux.

L'analyse comparée des délais montre que la solution en régie a été plus rapide.

### En conclusion

---

La réalisation en régie des inventaires est économiquement plus avantageuse. Les notions de qualité et de délai sont intimement liées à la qualité du chargé de mission (qu'il soit en régie ou prestataire) et au suivi par le maître d'ouvrage de la réalisation de la mission.

D'autres arguments pèsent aussi pour le fonctionnement en régie :

- les syndicats de bassin apprécient plus ce mode de fonctionnement et la collaboration Institution d'Aménagement de la Vilaine -Syndicat fonctionne d'autant mieux ;
- l'implication de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine sur le terrain participe à l'image de l'établissement ;
- le travail en régie permet une meilleure adaptation et une meilleure disponibilité, pour ajouter une réunion, des rendez-vous avec les agriculteurs, etc.

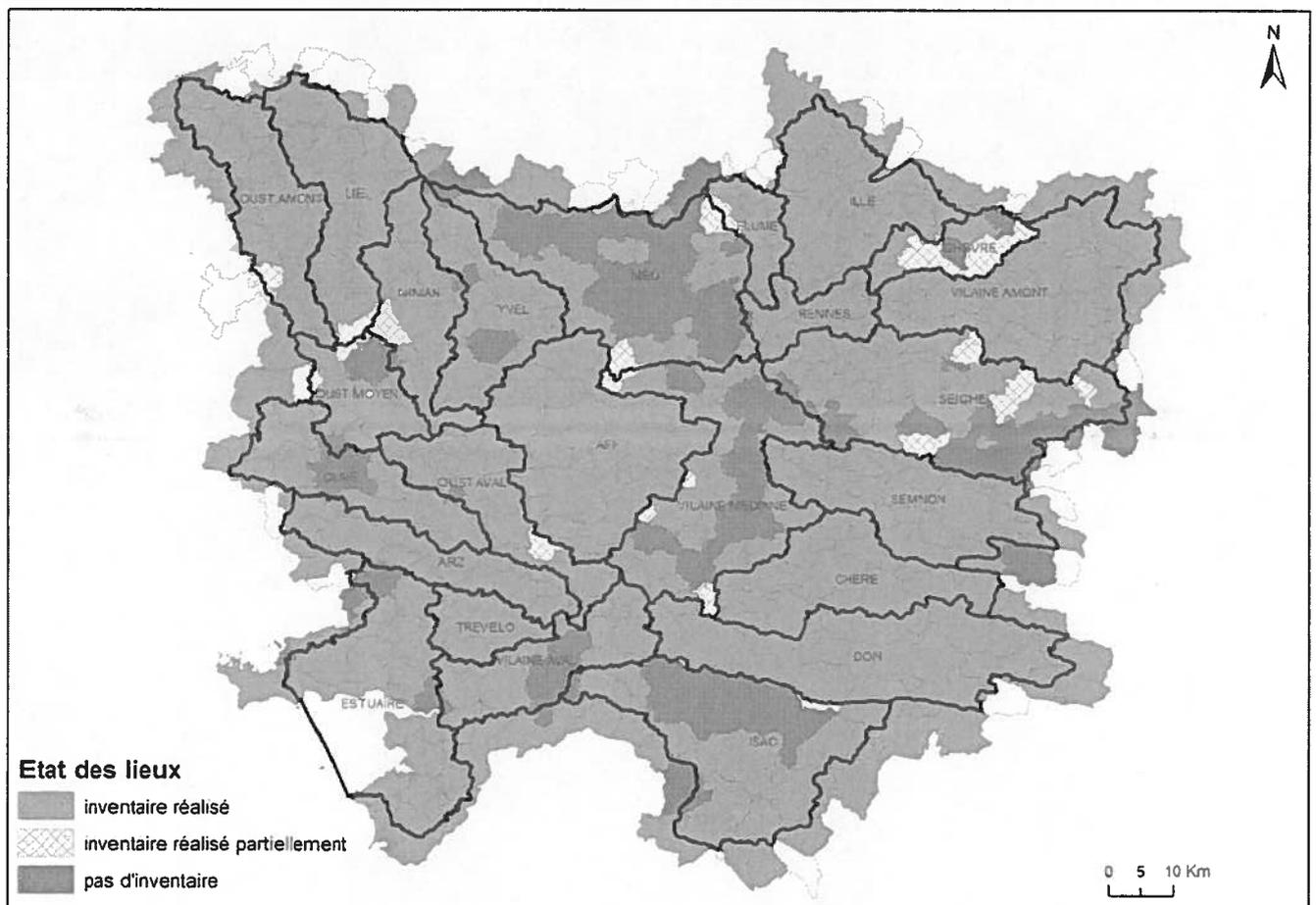
Pour autant, des inventaires de cours d'eau peuvent être réalisés par des bureaux d'étude. Le choix du prestataire doit être précis pour rechercher les compétences et références afin de garantir le respect du cahier des charges. Il est par ailleurs indispensable de faire appel à des prestataires pour réaliser tous les

inventaires en 5 ans étant donnée l'impossibilité de mener tous les inventaires en régie. Il est envisageable de confier en prestation de service la réalisation d'inventaire sur des territoires peu étendus ou à faible enjeux et/ou un contexte d'étude ne nécessitant pas l'intervention de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

#### 4 Bilan global sur l'état des inventaires cours d'eau sur le Bassin de la Vilaine

Nous avons réalisé un état des lieux sur l'état d'avancement des inventaires cours d'eau, tant au niveau qualitatif que quantitatif. Car même si la Commission Locale de l'Eau du SAGE a désigné l'Institution d'Aménagement de la Vilaine comme maître d'ouvrage pour les inventaires cours d'eau, des initiatives des communes ou des syndicats de bassin ont conduit à la réalisation d'inventaires. Dès lors, il est important de connaître ces données et leur qualité (c'est-à-dire leur écart au cahier des charges) pour les intégrer au mieux.

Carte sur l'état d'avancement des inventaires cours d'eau



Sur les 400 inventaires déjà réalisés, la qualité n'est pas constante et leur écart au cahier des charges nécessite un travail d'actualisation.

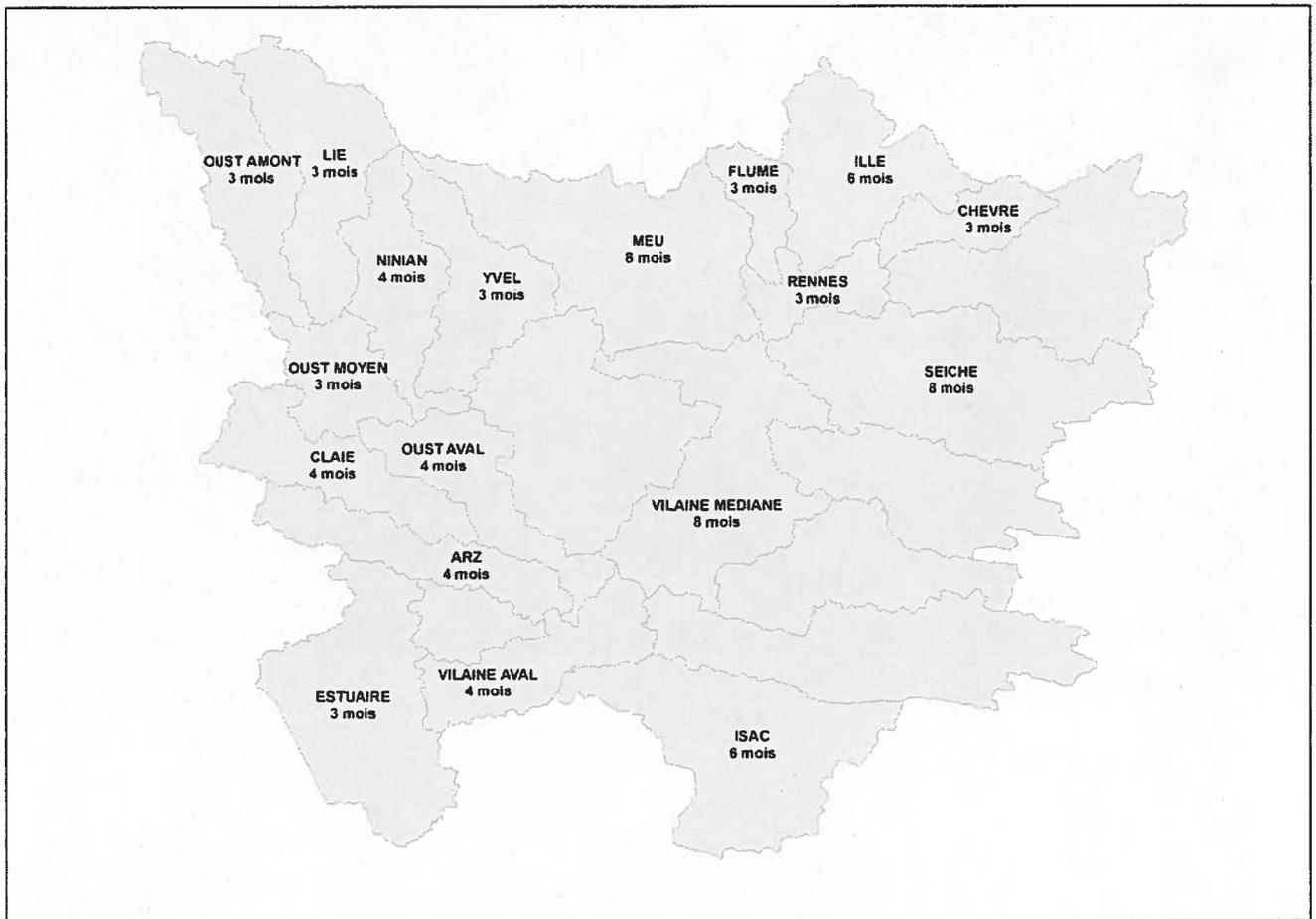
## Carte de synthèse de la qualité des inventaires



Afin d'avoir une idée du travail restant à fournir, nous avons distingué 5 catégories :

- Les bassins pour lesquels les inventaires conformes au cahier des charges sont réalisés, ou en cours de réalisation
- Les bassins où les inventaires sont globalement bons
- Les données provenant du Grand Bassin de l'Oust (GBO) : le travail de terrain a été bien mené, mais il reste un gros travail de structuration Système d'Information Géographique (SIG) des données et des mises en cohérence aux limites communales
- Les données hétérogènes : la moitié des communes a été bien inventoriée, et pour l'autre moitié tout le travail reste à faire.
- Manque important de données : bassin où plus de la moitié reste à faire.

# Estimation du temps de travail par bassin



Au regard de cette estimation, et en combinant le travail en régie et la prestation de service, il est proposé une programmation en 5 ans pour la conduite de l'ensemble des inventaires cours d'eau du bassin de la Vilaine. Le recours à la prestation de service permet de circonscrire la mission totale à une durée de 5 ans, en fonctionnant en régie avec une seule personne à plein temps sur la mission d'inventaire. La répartition pour les 18 inventaires restants se fait ainsi : 12 inventaires en régie (partie Vilaine) et 6 inventaires en prestation (partie Oust).



Année de programmation	Bassins	mode opératoire	durée	coût	subvention	coût IAV
année 1	Flume	en régie	1 an	60 000 €	80%	12 000 €
	Ille					
	Chevré					
année 2	Ninian	en prestation de service	1 an	120 000 €	80%	24 000 €
	Yvel					
	Oust moyen					
années 3 et 4	Estuaire	en régie	1 an	60 000 €	80%	12 000 €
	Vilaine aval					
	Isac					
année 5	Claie	en prestation de service	1 an	120 000 €	80%	24 000 €
	Arz					
	Oust aval					
TOTAL	Meu	en régie	2 ans	120 000 €	80%	24 000 €
	Seiche					
	Vilaine médiane					
TOTAL	Oust amont	en régie	6 mois	30 000 €	80%	6 000 €
	Lié					
<b>TOTAL</b>			<b>4,5 ans</b>	<b>510 000 €</b>		<b>102 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte cette proposition de programmation sur 5 ans
- Complétera en ce sens le tableau des effectifs lors de la création des emplois occasionnels pour 2014
- Charge le Président de signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François GUERIN

